

Convergence est un dispositif expérimental qui vise un retour à l'emploi ou à une situation stable pour des personnes en grande exclusion. Le projet, lancé pour une durée de 3 ans (2012-2015) par les Ministères de l'Emploi, de la Santé, du Logement, est piloté par la DGCS.

Le dispositif repose sur 5 éléments clés, qui ont été testés et évalués sur 3 ans :

- la construction d'un **réseau de partenaires** emploi, santé, logement, animé par des chargés de partenariat dédiés, et mobilisable par les référents sociaux. Engagés dans l'expérimentation Convergence, une vingtaine d'opérateurs publics et privés peuvent être sollicités pour proposer, au moment où elles s'avèrent utiles (i.e. en tenant compte de la temporalité de la personne), les réponses adaptées aux différentes problématiques des bénéficiaires Convergence. Les chargés de partenariat interviennent en support des référents sociaux et des chargés d'insertion, et à leur demande, pour mobiliser ces partenaires lorsque cela s'avère nécessaire. Le réseau permet d'accélérer les délais de prise en charge, facteur indispensable à la bonne dynamique des parcours d'insertion. En matière d'accès au logement, 17 salariés ont pu emménager dans un logement autonome (dont 11 dans le cadre du partenariat avec EFIDIS), sans qu'aucune rupture ne soit constatée, et plus de la moitié des salariés présents ou sortis du chantier sur la période expérimentale ont vu leur situation habitat se stabiliser. A noter que, dans une logique de pérennisation et déploiement du dispositif, les partenariats s'exercent dans le cadre du droit commun.

- un **accompagnement concerté** autour des besoins de la personne, passant par une coordination renforcée entre les référents emploi, logement et santé, et par un partage d'information. Les parcours sont co-construits, et s'appuient sur une répartition cohérente des actions à mener entre les référents, chacun sur son domaine de compétences. Dans ce schéma, le chargé d'insertion socio-professionnelle se positionne comme « fil rouge » de l'accompagnement, et travaille en concertation avec les autres référents sociaux, y compris, lorsque nécessaire, avec les acteurs de la santé.

- la **poursuite de l'accompagnement** pendant un an après l'accès à un emploi « classique », qui permet à l'employeur de se focaliser sur les questions professionnelles uniquement, tout en sachant que l'accompagnement social se poursuit, s'il est nécessaire, sur les champs du logement ou des questions administratives. Une transition avec les dispositifs de droit commun (Assistante sociale de secteur) est prévue, si nécessaire, à l'issue de cette année d'accompagnement supplémentaire. Cette modalité a contribué au fait qu'aucune rupture n'ait été constatée sur l'ensemble des CDI signés dans des entreprises classiques par les bénéficiaires de Convergence.

- une **durée de parcours d'insertion** par le travail prolongée jusqu'à 5 ans sur plusieurs SIAE (par le biais d'une dérogation DGEFP), régulée par une commission de renouvellement. Des poursuites de parcours dans d'autres SIAE ont ainsi pu être proposées à 20% des salariés du chantier, alors que ce n'était que très marginal jusque-là.
La souplesse induite par cette dérogation permet d'envisager des actions potentiellement plus longues : ce point de vue est partagé tant par les chargés d'insertion que par les bénéficiaires, qui ne sont plus confrontés, dès lors qu'ils ont pris conscience des difficultés à surmonter, à cette échéance de 2 ans qu'ils considéraient souvent comme trop proche.
Une **commission de renouvellement** statue sur la reconduction des contrats d'insertion (CDDI) en s'appuyant sur une évaluation de l'efficacité de l'accompagnement et de la mobilisation du bénéficiaire dans la prise en mains des différents aspects son parcours

d'insertion. Ainsi, la durée moyenne constatée de présence sur le chantier est d'environ 20 mois.

- le **renforcement du chantier** en tant que lieu de stabilisation par le travail (renforcement des moyens éducatifs, de stabilisation sociale et physique, et d'accompagnement au sein du chantier).

Au terme de 3 années d'expérimentation, une évaluation a été conduite par un cabinet extérieur sur plus de 200 personnes ayant bénéficié du dispositif (encore en parcours ou sorties du chantier). Elle démontre l'impact positif sur le public de Convergence, mais aussi sa pertinence d'un point de vue financier : en réduisant le nombre de retours à la rue (par une meilleure stabilisation des parcours), en intensifiant le nombre de prises en charge santé, et en accroissant le nombre de sorties emploi, le coût public de ce dispositif renforcé devient inférieur aux coûts évités dès la fin de la 2^e année de financement.

Emmaüs Défi et la FNARS Ile-de-France travaillent aujourd'hui, à la demande du Comité de Pilotage Convergence, sur les modalités opérationnelles et financières d'un déploiement du dispositif à d'autres chantiers ciblant le même public, sur le territoire parisien.